

Toulouse, le 6 septembre 2024

Commission Sevens

Compétitions Sevens (U16, U19, et U18F) en lien avec la Commission Jeunes et Féminines

Note 2 – Saison 2024/2025

Objet : Point de règlement pour l'organisation des compétitions Sevens Jeunes

Catégories :

- Masculin U16 et U19 (régional et national)
- Féminin U18 (régional et élite accession)

Cette note a pour objectif de clarifier certains aspects du règlement suite aux questions posées.

Les 14 et 21 septembre, dates prévues pour les Comités Départementaux et l'organisation des rencontres de la première phase départementale de rugby à 7, l'accent est mis sur la participation du plus grand nombre de joueurs et joueuses, la gestion de l'intensité et de la charge physique, ainsi que la sécurité de tous. Ainsi, les feuilles de match devront comporter 15 joueurs/joueuses. Toutefois, les changements seront illimités au cours de ces journées, effectués lors des arrêts de jeu et avec l'autorisation de l'arbitre.

Si deux équipes d'un même club et/ou d'un rassemblement participent à la compétition, il est interdit de transférer des joueurs ou joueuses d'une équipe à l'autre. Un joueur ou une joueuse inscrit(e) sur la feuille de match restera attaché(e) à son équipe tout au long de la compétition. Toutes les autres règles de la catégorie E et les recommandations d'organisation sportive restent en vigueur.

Veuillez noter que cette mesure est applicable uniquement pour cette première phase départementale. À partir des phases de secteur, le règlement de la catégorie E s'appliquera, limitant les changements à 5 par match, avec toujours 15 joueurs inscrits sur la feuille de match.

La Commission Régionale de Rugby à 7